

LES AIDES FINANCIERES AU LYCEE

QUOI?	POUR QUI?	COMMENT?
ARS Allocation Rentrée Scolaire	familles ayant au moins un enfant scolarisé à partir de 6 ans familles non allocataires	versée fin août directement par la CAF ou la MSA https://www.caf.fr - Rubrique "services en lignes"
BOURSE DE LYCEE	élèves scolarisés en lycée et en EREA	dossier à retirer auprès du service gestion de l'établissement 1ère campagne: mai à juillet 2ème campagne: septembre à octobre simulateur de bourse: https://calculateur-bourses.education.gouv.fr
BOURSE AU MERITE	élèves boursiers entrant en seconde ou en 1ère année de CAP avec une Mention B ou TB au Diplôme National du Brevet et boursier en collège	versée automatiquement chaque fin de trimestre
PRIME D'INTERNAT	élèves boursiers internes	déduite automatiquement des frais d'hébergement chaque fin de trimestre
BOURSE ACADEMIQUE D'INTERNAT	élèves internes	sur proposition du chef d'établissement décision de la commission académique déduite des frais d'hébergement dès notification
PRIME D'EQUIPEMENT	élèves boursiers inscrits pour la 1ère fois en 1ère année (CAP, Bac Pro, bac techno ou brevet de technicien)	versée automatiquement au 1er trimestre montant annuel: 341,71€
BOURSE DE REPRISE D'ETUDES	jeunes de 16 à 18 ans qui reprennent des études à finalité professionnelle après une interruption d'au moins 5 mois ou boursier à la reprise d'étude	versée automatiquement chaque fin de trimestre montant annuel: 600€
FONDS SOCIAL CANTINE Aide à la restauration scolaire et à l'hébergement	tout élève scolarisé dans l'établissement	dossier à retirer auprès du service gestion de l'établissement aide versée automatiquement après décision et notification de la commission
FONDS SOCIAL LYCEEN Aide aux dépenses de vêtements de sport, manuels et fournitures scolaires, sorties scolaires facultatives, besoins élémentaires et essentiels de l'élève	tout élève scolarisé dans l'établissement	dossier à retirer auprès du service gestion de l'établissement aide versée automatiquement après décision et notification de la commission
AIDES REGION HAUTS-DE-France Aide complémentaire à la scolarité	tout élève scolarisé dans l'établissement	demande auprès du chef d'établissement: dossier de fonds social versement sur la carte Génération #HDF après décision et notification de la Région Guide des aides des Hauts de France: https://guide-aides.hautsdefrance.fr/ ou 0 800 026 080 (appels gratuits)
PASS'SPORT Allocation de rentrée Sportive	jeune de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire pour la prise d'une licence dans un club sportif ou une association sportive volontaire	50 euros par enfant versés par l'Etat pour l'inscription dans une association sportive Courrier envoyé aux familles pendant l'été à remettre au moment de l'inscription et avant le 31 octobre